

Séance de formation du printemps

Du 26 février au 3 mars 2019

Hôtel Sheraton du centre-ville, 123, rue Queen Ouest, Toronto

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE À WWW.CUPE.ON.CA/FR/ DÈS LE 14 DÉCEMBRE

N°	Cours	Horaire des cours	Coût
1	CSPAAT – Retour au travail	Le mardi 26 février, de 13 h 00 à 17 h 00; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	235 \$
2	Formation pour les membres des conseils exécutifs des sections locales	Le mardi 26 février de 13 h 00 à 17 h 00; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	235 \$
3	Santé et sécurité Niveau I	Le mercredi 27 février, de 9 h 00 à 17 h 00; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	185 \$
4	Santé et sécurité Niveau II – Comités	Le mercredi 27 février, 9 h 00 à 17 h 00; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	185 \$
5	CSPAAT Niveau 1 (FTO)	Le vendredi 1 ^{er} mars, de 13 h 00 à 17 h 00; le samedi, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	160 \$
6	CSPAAT Niveau 2 (FTO)	Le vendredi 1 ^{er} mars, de 13 h 00 à 17 h 00; le samedi, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	160 \$
7	Dirigeants financiers (2 cours)	Le vendredi 1 ^{er} mars, de 13 h 00 à 17 h 00; le samedi, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
8	Introduction au travail de délégué syndical (2 cours)	Le samedi 2 mars, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
9	Série de cours sur la santé et la sécurité 1 : A) Santé mentale B) Loi et ordre	Le samedi 2 mars, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
10	Série de cours sur la santé et la sécurité 2 : A) Faire en sorte que les comités fonctionnent B) Fondement des enquêtes	Le samedi 2 mars, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
11	Résolution de conflits	Le samedi 2 mars, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
12	Les femmes abattent les obstacles	Le samedi 2 mars, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
13	Racisme environnemental	Le samedi 2 mars, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
14	Série de cours pour les délégués syndicaux 1 : A) Créer des lieux de travail sains et sécuritaires d'un point de vue psychologique B) Mettre fin au racisme au travail	Le samedi 2 mars, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
15	Série de cours pour les délégués syndicaux 2 :	Le samedi 2 mars, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$

	A) Créer un lieu de travail qui facilite les accommodements B) <i>Compétences d'alliés pour les délégués syndicaux</i>		
16	Histoire du mouvement syndical	Le samedi 2 mars, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
17	Évaluation des emplois	Le samedi 2 mars, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
18	Introduction à la santé et sécurité	Le samedi 2 mars, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
19	Droit du travail	Le samedi 2 mars, de 9 h 00 à 17 h 00; le dimanche, de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$

Après le **15 février**, des frais de 50 \$ pour inscription tardive seront facturés à chaque personne qui s'inscrit.

Des frais supplémentaires de 100 \$ sont facturés aux personnes qui s'inscrivent et qui ne proviennent pas d'une section locale affiliée au SCFP-Ontario.

POUR LA DESCRIPTION COMPLÈTE DES COURS, ALLEZ À WWW.CUPE.ON.CA/FR/.

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE À WWW.CUPE.ON.CA/FR/ DÈS LE 14 DÉCEMBRE.
SI VOUS ÊTES INCAPABLE DE VOUS INSCRIRE EN LIGNE OU SI VOUS AVEZ BESOIN DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE SCFP-ONTARIO AU 905-739-9739.

POUR TOUTES LES RÉSERVATIONS D'HÔTEL, VEUILLEZ APPELER VOYAGES W.E. AU 613-232-9908 OU AU 1-888-676-7747 OU RÉSERVER EN LIGNE.

200,00 \$ plus taxes en occupation simple ou double.

La date limite pour réserver une chambre est le mardi 5 février 2019.

VEUILLEZ SUIVRE CES ÉTAPES SIMPLES POUR VOUS INSCRIRE EN LIGNE :

- Visitez le site Web du SCFP-Ontario à www.cupe.on.ca/fr/.
- Cliquez sur l'onglet « Inscription à la séance de formation du printemps ».
- Cliquez sur l'onglet « Inscription des délégués » et entrez vos coordonnées.
- Il est important d'entrer toutes les coordonnées de chaque personne que vous inscrivez, y compris leur adresse de courrier électronique. On communiquera avec les membres s'il y a des changements aux cours.
- Continuez d'entrer les renseignements nécessaires.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LA SÉANCE DE FORMATION DU SCFP-ONTARIO :

- Tous les cours se terminent le dimanche 3 mars à 12 h 30. Cependant, les dates et les heures de début diffèrent selon le cours choisi.
- L'inscription se fait le samedi 2 mars, de 7 h 30 à 9 h 00, dans le foyer de la salle de bal Civic, à l'exception de tous les cours sur la CSPAAT, la santé et sécurité et pour les dirigeants financiers (voir les heures de début).
- Le nombre d'inscriptions par cours est restreint et les inscriptions se font sur la base du premier arrivé premier servi.
- Les participants peuvent s'inscrire à **un** seul cours.

- Les cours sont offerts en anglais seulement, sauf indication contraire.
- Le paiement pour les cours peut être fait par chèque (à l'ordre de « CUPE Ontario », 80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2) ou par carte de crédit en ligne.
- Un montant de 5,00 \$ provenant des frais d'inscription aux cours sera versé au Fonds de bourse d'études Bev Smale.
- Des frais supplémentaires de 100 \$ sont imposés à toutes les personnes provenant de sections locales non affiliées au SCFP-Ontario qui s'inscrivent.
- Après le vendredi 15 février, des frais de retard de 50 \$ par personne qui s'inscrit s'appliquent.
- Aucun remboursement après le 15 février.
- Pour les réservations d'hôtel, vous pouvez le faire en ligne en même temps que l'inscription à la séance de formation. Les réservations d'hôtel doivent être payées par carte de crédit.
- Si vous avez besoin d'une subvention pour les soins familiaux, d'interprétation en français ou en langage ASL, ou si vous avez des besoins quant à l'accessibilité, veuillez visiter www.cupe.on.ca/fr/ et soumettre le formulaire approprié.

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 15 FÉVRIER AFIN D'ÉVITER DE DEVOIR PAYER LES FRAIS D'INSCRIPTION TARDIVE DE 50 \$

DESCRIPTION DES COURS

1. CSPAAT – Retour au travail (6 jours à compter de 13 h 00 le mardi 26 février jusqu’au dimanche 3 mars à 12 h 30) Inscription au début du cours

Ce cours est conçu pour les militants qui souhaitent devenir des spécialistes du retour au travail. Le matériel se concentre sur le processus qui consiste à aider les travailleurs blessés à retourner au travail le plus rapidement possible et de la façon la plus sécuritaire possible, avec dignité et en ayant la sécurité d’emploi. Le principal objectif est de changer le travail, pas le travailleur, et d’accommoder le travail que la personne occupait avant l’accident. Ce cours mettra à profit les connaissances que les participants ont acquises lors des niveaux précédents, mais les formera pour devenir des spécialistes du retour au travail rapide et sécuritaire et de la réintégration du marché du travail. Les niveaux I et II sont des cours préalables. Il se peut également que vous deviez assister à des cours en soirée.

2. FORMATION POUR LES MEMBRES DES CONSEILS EXÉCUTIFS DES SECTIONS LOCALES (6 jours à compter de 13 h 00 le mardi 26 février jusqu’au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au début du cours

Les éléments indispensables d’un leadership pour les membres des conseils exécutifs (9 heures) :

Qui suis-je en tant que leader? Qui sommes-nous en tant que section locale? Comment cadrons-nous dans l’ensemble du mouvement? Apprenez comment utiliser le pouvoir que confère votre poste élu pour vous assurer un plus grand pouvoir au sein du syndicat, créer un espace pour qu’un plus grand nombre de membres s’impliquent et renforcer la solidarité au sein du mouvement syndical et au sein de nos collectivités.

Procédure parlementaire (9 heures) : cet atelier concerne le suivi des règles lorsque vous présidez des assemblées syndicales. Apprenez au sujet du rôle du président et des différents éléments (motions, modifications, rappels au règlement, etc.). Vous aurez la chance de mettre en pratique les connaissances acquises.

Diriger en équipe (3 heures) : dans le cadre de cet atelier, les équipes de conseils exécutifs explorent le pouvoir et la responsabilité qui découlent du fait d’être membre d’un conseil exécutif, de quelle façon nous travaillons en équipe et de quelle façon équilibrer nos styles de leadership afin de faire participer les membres et de travailler de manière efficace pour transcender la diversité.

Devoir de juste représentation (3 heures) : cet atelier se concentre sur les éléments du devoir de juste représentation, comment nous en sommes arrivés là, ses limites et comment représenter adéquatement les membres

3. SANTÉ ET SÉCURITÉ NIVEAU I (30 heures à compter de 9 h 00 le mercredi 27 février jusqu’au dimanche 3 mars, à 12 h 30)

Inscription au début du cours

Ce cours traite d’une gamme complète de questions en matière de santé et de sécurité en ciblant la reconnaissance des dangers et les droits et responsabilités des parties présentes sur les lieux de travail, tel que prescrit par les lois actuelles. Ce programme clé de 30 heures est composé de dix modules qui incluent sept modules de base qui définissent les rôles respectifs des parties présentes sur les lieux de travail, soit la direction, le gouvernement et les travailleurs, quant à la santé et à la sécurité; il explique les lois provinciales et fédérales en vigueur en matière de santé et sécurité; il traite de la façon dont fonctionne l’organisme et des effets néfastes des dangers sur l’organisme; il présente les agents cancérigènes et la façon de les reconnaître, ainsi que les substances toxiques, et leurs sources; il explique l’efficacité, ou le manque d’efficacité, des trois principes de contrôle fondamentaux, soit à la source, tout au long du parcours et chez le travailleur; il identifie les dangers que représente le bruit excessif au travail et il explique comment mesurer le bruit au travail et comment élaborer un programme de réduction du bruit. Le cours Niveau I est un programme de certificat et c’est le cours préalable pour suivre le programme Niveau II et la formation pour les instructeurs. CETTE FORMATION N’EST PAS POUR L’ACCREDITATION, C’EST-À-DIRE POUR LES COMITÉS CONJOINTS DE SANTÉ ET

SÉCURITÉ QUI SONT MANDATÉS EN VERTU DU PROJET DE LOI 208. Il se peut également que vous deviez assister à des cours en soirée.

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ NIVEAU II – COMITÉS (30 heures à compter de 9 h 00 le mercredi 27 février jusqu'au dimanche 3 mars, à 12 h 30)

Inscription au début du cours

Dans le cadre de ce programme, les participants apprennent à mieux comprendre leurs droits légaux et leurs responsabilités en tant que travailleurs et membres d'un comité conjoint de santé et sécurité. Un point important à cette discussion, ce sont les techniques et la connaissance nécessaires pour effectuer des inspections des lieux de travail et des enquêtes sur les incidents et les maladies. Les compétences essentielles en matière de recherche sont également examinées afin d'aider les membres des comités à diriger des initiatives proactives visant à éliminer ou à contrôler l'exposition aux dangers en milieu de travail. Cours préalable : Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses – Santé et sécurité au travail, Niveau I. **CE N'EST PAS UNE FORMATION QUI VISE UNE ACCRÉDITATION POUR LES MEMBRES DES COMITÉS CONJOINTS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ TEL QUE REQUIS PAR LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

5. CSPAAT – NIVEAU I (FTO) (12 heures à compter de 13 h 00 le vendredi 1^{er} mars jusqu'au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au début du cours

Le Niveau I est conçu pour communiquer des connaissances de base sur le système d'indemnisation des accidents du travail. Le cours s'adresse aux travailleurs qui souhaitent acquérir une connaissance de base de ce système parfois complexe ou qui doivent le faire. Les participants verront l'histoire de l'indemnisation des accidents du travail, ils en comprendront mieux la bureaucratie et apprendront quels sont quelques-uns des services et des prestations disponibles. De plus, on fera part d'expériences concrètes, on expliquera comment remplir les formulaires de la CSPAAT et on expliquera comment trouver un représentant expérimenté.

6. CSPAAT – NIVEAU II (FTO) (12 heures à compter de 13 h 00 le vendredi 1^{er} mars jusqu'au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au début du cours

Le Niveau II est conçu pour offrir aux travailleurs les compétences et les connaissances nécessaires pour représenter les travailleurs accidentés lors des premières étapes de leur demande d'indemnisation. Ce niveau est conçu pour mettre à profit les connaissances acquises au Niveau I et s'adresse aux travailleurs qui deviendront des représentants des travailleurs. Les prestations et les services disponibles aux travailleurs blessés seront expliqués en détail, notamment les changements provoqués par les projets de loi 162, 165 et 99. Le cours examinera de manière approfondie les services et les prestations disponibles en vertu de la *Loi*. Les participants y apprendront comment analyser les dossiers de demande d'indemnisation et à maîtriser l'art de la communication avec les médecins et le personnel de la Commission. Ces compétences permettront aux représentants de manœuvrer à travers la bureaucratie qui traditionnellement ralentit le processus décisionnel. On expliquera également le nouveau « système intégré d'appel » de la Commission, tout comme les nouveaux services de médiation. Le cours CSPAAT Niveau I est un cours préalable.

7. DIRIGEANTS FINANCIERS (12 heures à compter de 13 h 00 le vendredi 1^{er} mars jusqu'au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au début du cours

Cet atelier vous aidera à comprendre votre rôle en tant que secrétaire-trésorier ou encore en tant que syndic de votre section locale du SFCP. Vous y pratiquerez la tenue mensuelle du grand livre, la rédaction du rapport du secrétaire-trésorier et l'exécution de la conciliation bancaire. Vous apprendrez aussi comment remplir un rapport de capitation et comment préparer un budget. Cet atelier vous offrira les connaissances de base en matière de comptabilité nécessaires pour occuper le poste de secrétaire-trésorier. Veuillez apporter une calculatrice et une copie des règlements de votre section locale.

8. INTRODUCTION AU TRAVAIL DE DÉLÉGUÉ SYNDICAL (à compter de 9 h 00 le samedi 2 mars jusqu'au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 2 mars, de 7 h 30 à 9 h 00

Que fait un délégué syndical du SCFP? Si vous êtes un nouveau délégué syndical et que vous désirez apprendre comment aider les membres du SCFP à régler les problèmes au lieu de travail, cet atelier d'introduction s'adresse à vous! Dans le cadre de cet atelier, vous apprendrez des choses sur le rôle d'un délégué syndical, les enquêtes sur les problèmes au travail, la structure du SCFP, la présentation d'un grief, les réunions avec la direction et le traitement des plaintes au travail. Après avoir complété le cours *Introduction au travail de délégué syndical*, les délégués syndicaux peuvent suivre d'autres modules d'atelier de la série de cours pour les délégués syndicaux. Veuillez apporter votre convention collective.

9. SÉRIE DE COURS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 1 (à compter de 9 h 00 le samedi 2 mars jusqu'au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 2 mars, de 7 h 30 à 9 h 00

Comprendre la santé mentale : explorez le rôle de soutien et de représentation qu'ont les délégués syndicaux à l'égard des membres souffrant de problèmes de santé mentale. Apprenez comment dénoncer la stigmatisation et comment engager une conversation avec un membre au sujet d'un problème de santé mentale possible.

Loi et ordre: ce module couvre les origines principales de la loi sur la santé et la sécurité et comment trouver, lire et interpréter un article pertinent de la loi. Il souligne également quelques-uns des aspects les plus importants de la loi spécifique sur la santé et la sécurité qui s'applique à vous.

10. SÉRIE DE COURS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ 2 (à compter de 9 h 00 le samedi 2 mars jusqu'au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 2 mars, de 7 h 30 à 9 h 00

Faire en sorte que les comités fonctionnent : ce module explore la structure, le rôle et la mission des comités de santé et sécurité, leurs forces et leurs limites, et comment ils peuvent mieux fonctionner dans le cadre législatif et au sein de notre syndicat.

Fondement des enquêtes sur les incidents : apprenez comment identifier les causes profondes des incidents au travail, des accidents du travail et des maladies professionnelles, les points d'entrée les plus fréquents des substances toxiques et votre rôle dans le processus d'enquête.

11. RÉOLUTION DE CONFLITS (à compter de 9 h 00 le samedi 2 mars jusqu'au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 2 mars, de 7 h 30 à 9 h 00

Les conflits font naturellement partie de nos vies. Apprendre à bien les gérer améliore les relations avec d'autres membres et collègues de travail, ainsi qu'avec l'employeur. Au cours de cet atelier, vous approfondirez votre compréhension des conflits; vous renforcerez vos compétences en communication; et vous ferez des exercices pour répondre aux conflits.

12. LES FEMMES ABATTENT LES OBSTACLES (à compter de 9 h 00 le samedi 2 mars jusqu'au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 2 mars, de 7 h 30 à 9 h 00

Apprenez au sujet de l'oppression des femmes, des politiques et du changement social, le tout du point de vue d'une femme. Explorez les obstacles et les défis auxquels les femmes sont confrontées au sein du syndicat, ainsi que les possibilités qui s'offrent à elles. Découvrez votre style de leadership personnel et élaborer un plan pour vos prochaines étapes personnelles.

13. RACISME ENVIRONNEMENTAL (à compter de 9 h 00 le samedi 2 mars jusqu'au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 2 mars, de 7 h 30 à 9 h 00

Cet atelier explique ce qu'est le racisme environnemental et de quelle façon il affecte les communautés racisées et autochtones au Canada. Il explique de quelle façon les travailleurs racisés et autochtones ont

été marginalisés par la révolution des emplois verts. Il identifiera des façons pour les syndicalistes racisés et autochtones et les militants communautaires d'assumer des rôles de chefs de file dans la lutte contre le changement climatique et le racisme environnemental au sein de nos collectivités, de nos lieux de travail et de nos syndicats. Il identifiera des outils, des ressources et des mesures afin de contester les inégalités sociales et économiques auxquelles les communautés racisées et autochtones sont confrontées pour accéder à des emplois verts.

14. SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 1 (à compter de 9 h 00 le samedi 2 mars jusqu'au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 2 mars, de 7 h 30 à 9 h 00

- A) **Créer des lieux de travail sains et sécuritaires d'un point de vue psychologique** : quels sont les risques psychologiques dans un lieu de travail. Quel est notre rôle en tant que délégués syndicaux pour rendre nos lieux de travail sains et sécuritaires d'un point de vue psychologique.
- B) **Mettre fin au racisme au travail** : cet atelier explique à quoi ressemble le racisme au travail et quel est votre rôle en tant que délégué syndical pour y mettre fin.

15. SÉRIE DE COURS POUR LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 2 (à compter de 9 h 00 le samedi 2 mars jusqu'au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 2 mars, de 7 h 30 à 9 h 00

- A) **Créer un lieu de travail qui facilite les accommodements** : apprenez au sujet du cadre juridique pour l'obligation d'adaptation, de ce à quoi ressemble un bon processus et un bon plan d'accommodement et de ce qu'il faut faire si l'employeur n'est pas prêt à offrir des mesures d'accommodement raisonnables.
- B) **Compétences d'alliés pour les délégués syndicaux** : des délégués syndicaux efficaces sont des défenseurs des droits de la personne et de l'égalité. Explorez ce que cela signifie être un allié et les façons pour les délégués syndicaux de s'imposer en tant qu'alliés au travail et au sein du syndicat.

16. HISTOIRE DU MOUVEMENT SYNDICAL (à compter de 9 h 00 le samedi 2 mars jusqu'au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 2 mars, de 7 h 30 à 9 h 00

L'histoire se répète constamment, c'est pourquoi il est si important d'apprendre au sujet du passé. Cet atelier explore l'histoire des syndicats au Canada, ainsi que certains des moments importants de l'histoire du SCFP.

17. ÉVALUATION DES EMPLOIS (à compter de 9 h 00 le samedi 2 mars jusqu'au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 2 mars, de 7 h 30 à 9 h 00

Cet atelier vous intéressera si votre section locale songe à mettre sur pied un programme conjoint d'évaluation des emplois à des fins d'équité salariale ou si vous avez de nouveaux membres au sein de votre comité conjoint de l'équité salariale. Il couvre des sujets comme la collecte d'informations sur les emplois, l'évaluation des emplois, la pondération, la distribution de classes, le choix des comparateurs masculins, les comparaisons entre les emplois et les comparaisons proportionnelles, ainsi que l'atteinte et le maintien de l'équité salariale.

18. INTRODUCTION À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ (à compter de 9 h 00 le samedi 2 mars jusqu'au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 2 mars, de 7 h 30 à 9 h 00

Ce cours sert d'introduction dans le monde de la santé et de la sécurité et explore différents concepts fondamentaux comme l'identification des dangers, la hiérarchie des contrôles, le rôle fondamental des comités de santé et sécurité, la clause « d'obligation générale » et les fondements du droit de refus.

19. DROIT DU TRAVAIL (à compter de 9 h 00 le samedi 2 mars jusqu'au dimanche 3 mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 2 mars, de 7 h 30 à 9 h 00

On examinera divers aspects du droit du travail, y compris un aperçu de la *Loi sur les relations de travail* et diverses autres questions juridiques qui affectent les sections locales et les militants des sections locales. **Veillez apporter votre convention collective.**